



RH' VENTURE – CONDITIONS GENERALES

RH' VENTURE est une société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Fréjus sous le numéro 899 973 200, ayant son établissement au 87 Avenue Archimède – 83700 Saint-Raphaël (ci-après « **RH' VENTURE** » ou le « **Prestataire** »).

Les présentes conditions générales (ci-après les « **Conditions Générales** ») encadrent la mise à disposition de Logiciels Tiers et/ou la fourniture de prestations de Support et/ou de Conseils RH, telles qu'identifiées dans le(s) Bon(s) de Commande concerné(s), par RH' VENTURE pour le client (ci-après le « **Client** »).

Aux fins des présentes, RH' VENTURE et le Client sont individuellement dénommés une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

La passation d'une Commande, matérialisée par la signature d'un ou plusieurs Bon(s) de Commande, est conditionnée à l'acceptation ferme des présentes Conditions Générales.

SOMMAIRE

1.	DEFINITIONS	3
2.	COMMANDES	5
3.	SERVICES D'ASSISTANCE PROPOSES PAR L'EDITEUR TIERS.....	5
4.	SERVICES FOURNIS PAR RH' VENTURE.....	6
5.	MODALITES FINANCIERES	7
6.	OBLIGATIONS DU CLIENT.....	8
7.	PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.....	8
8.	USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	11
9.	PROPRIETE INTELLECTUELLE	12
10.	DROIT D'INSPECTION.....	13
11.	RESPONSABILITE	13
12.	DUREE ET RESILIATION	15
13.	CONFIDENTIALITE.....	16
14.	SOUS-TRAITANCE	16
15.	DISPOSITIONS DIVERSES.....	17
16.	DROIT APPLICABLE ET CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION	18



1. DEFINITIONS

Aux fins des présentes, les termes débutant par une majuscule ont le sens indiqué ci-après, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel :

Bon de Commande vise le document faisant référence aux présentes, signé ou accepté par écrit par le Client et RH' VENTURE pour passer une Commande, mentionnant *a minima*, selon le cas :

- l'identité du Client ;
- l'objet du Bon de Commande – soit selon les cas : la mise à disposition d'un Logiciel Tiers, la fourniture de prestation de Support, et la fourniture de prestations de Conseils RH ;
- le prix ; et
- la durée.

Client vise le client identifié au sein du ou des Bons de Commande concernés.

Commande vise la signature d'un Bon de Commande et l'acceptation des présentes.

Conditions Générales vise les présentes Conditions Générales, y compris ses annexes et avenants ainsi que la (les) Commande(s).

Conseils RH vise l'ensemble des prestations intellectuelles ayant trait aux ressources humaines fournies par le Prestataire au Client, incluant, sans s'y limiter, les analyses, recommandations, stratégies, rapports, et toute autre forme d'assistance ou d'accompagnement visant à répondre à des demandes ou à des problèmes spécifiques du Client.

Date d'Effet vise la date à laquelle un bon de Commande est signé par les deux Parties ou la date de prise d'effet indiqué au sein du Bon de Commande.

Distributeur vise RH' VENTURE, intervenant en qualité de distributeur en vertu des présentes, dûment habilité par l'Editeur Tiers à commercialiser, vendre et distribuer au Client le (les) Logiciel(s) Editeur Tiers, la Documentation y afférent et les Services d'Assistance proposés par l'Editeur Tiers.

Documentation vise l'ensemble de la documentation relative au Logiciel Tiers mis à la disposition du Client par RH' VENTURE.

Droits de Propriété Intellectuelle vise l'ensemble des droits d'auteur, inventions, brevets et demandes d'enregistrement de brevets, marques et demandes de dépôt de marques, dessins, droits sur les modèles, droits sur les semi-conducteurs, droits sur les bases de données, noms de domaine, dénominations sociales, enregistrés ou non au titre de l'ensemble des créations, ou toute forme semblable de protection en vigueur dans toute partie du monde.

Editeur Tiers vise l'éditeur d'un Logiciel Tiers.



Formation désigne l'ensemble des activités pédagogiques visant à développer les compétences, les connaissances et les aptitudes du Client en matière de gestion des ressources humaines. Ces activités peuvent inclure, sans s'y limiter, des cours, des ateliers, des séminaires, des conférences, des sessions de formation en ligne ou en présentiel, ainsi que des programmes de développement professionnel. L'objectif principal de la formation RH est de faire monter le Client en compétence sur sa maîtrise technique d'un outil technique, ou de renforcer sa capacité à gérer efficacement un ou plusieurs sujet(s) RH tels que le recrutement, la formation, la gestion des performances, la rémunération ou les relations de travail.

Informations Confidentielles désigne toutes les données et informations de quelque nature que ce soit, identifiées comme confidentielles ou revêtant un caractère manifestement confidentiel, mises à disposition par l'une des Parties à une autre Partie dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales. Les Parties conviennent que tous les documents échangés dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales, les outils, méthodes et savoir-faire ainsi que les fichiers et données du Client sont des Informations Confidentielles.

Logiciel Tiers vise un logiciel édité par un Editeur Tiers partenaire de RH' VENTURE, mis à la disposition du Client par RH' VENTURE en sa qualité de Distributeur, et pouvant faire l'objet de Services d'Assistance proposés par l'Editeur Tiers. Le Logiciel Tiers peut intégrer les éventuelles Mises à Jour selon la formule choisie par le Client (*on premise* ou *cloud*).

Mise(s) à Jour désigne les évolutions apportées au Logiciel Tiers pouvant prendre la forme d'un patch ou d'une montée de version. Selon la formule choisie par le Client (*on premise* ou *cloud*), les Mises à Jour peuvent être intégrées dans la version standard du Logiciel Tiers et peuvent être concédées sous licence au même titre que le Logiciel Tiers. La mise en œuvre de certaines Mises à Jour peut entraîner des frais supplémentaires qui feront l'objet de Services de Support dans les conditions détaillées à la clause 4.3.

Œuvre Préexistante vise toute œuvre, protégée ou non par des Droits de Propriété Intellectuelle, appartenant respectivement au Client, à l'Editeur Tiers ou à RH' VENTURE, que cette œuvre existe avant la signature des présentes ou qu'elle soit développée indépendamment des Conditions Générales.

Œuvre Sur Mesure vise toute œuvre, protégée ou non par des Droits de Propriété Intellectuelle que RH' VENTURE peut créer pour le Client (par ex., des présentations écrites, analyses, supports destinés à la formation et à l'exécution des tâches, ainsi que tous rapport de Conseils, toutes documentation autres et tous développements informatiques produits par RH' VENTURE à l'usage exclusif du Client) lors de l'exécution d'une Commande, à l'exclusion des Œuvres Préexistantes et du Logiciel Tiers.

Services d'Assistance proposés par l'Editeur Tiers vise les services de maintenance, de perfectionnement et autres services d'assistance visés à l'article 3, accordés par l'Editeur Tiers et fournis au Client par l'intermédiaire du Distributeur.



Support vise, selon le niveau de Support choisi (tel qu'indiqué et décrit dans le Bon de Commande y correspondant), une assistance pouvant notamment contenir des prestations de paramétrage, de la gestion assistée, une prise de contrôle à distance et un support téléphonique.

Société Affiliée vise toute entité qui contrôle une partie, est contrôlée par elle ou est placée sous contrôle commun avec elle. On entend par « Contrôle » le fait de détenir une participation de 50 % ou plus dans le capital d'une entité ou d'être habilité à la diriger. Le Client s'engage à confirmer par écrit à RH' VENTURE qu'une entité spécifique a effectivement le statut de Société Affiliée à première demande.

2. COMMANDES

2.1 Documents Contractuels. Les Conditions Générales s'appliqueront à l'ensemble des Commandes et Bons de Commande correspondants. La passation d'une ou plusieurs Commandes vaudra acceptation ferme et définitive des Conditions Générales et des Bons de Commande qui les intègrent.

2.2 Ordre d'importance. Les relations entre les Parties sont régies par les documents suivants cités par ordre d'importance décroissant – sauf stipulation contraire expresse acceptée par les Parties :

- Les Bons de Commande et leurs annexes, y compris toutes modifications apportées à ceux-ci ;
- Les Conditions Générales.

Les dispositions intégrées au sein d'un Bon de Commande peuvent venir contredire les Conditions Générales, dans ce cas, les dispositions du Bon de Commande prévalent.

2.3 Commande(s). Le Client peut passer une Commande en signant le Bon de Commande correspondant à la nature de la Commande. Le Bon de Commande signé constate ainsi la passation de la Commande.

2.4 Modification apportée à une Commande. Toute modification apportée à tout ou partie d'une Commande donnera lieu à un amendement du Bon de Commande concerné.

3. SERVICES D'ASSISTANCE PROPOSES PAR L'EDITEUR TIERS

3.1 Fourniture et portée des Services d'Assistance proposés par l'Editeur Tiers. Les Services d'Assistance proposés par l'Editeur Tiers au titre des Logiciels Editeur sont décrits dans les conditions détaillées au sein du Bon de Commande.

Les Services d'Assistance proposés par l'Editeur Tiers seront fournis directement par l'Editeur Tiers ou, le cas échéant par RH' VENTURE pour le compte de l'Editeur Tiers. Dans le cas où les Services d'Assistance proposés par l'Editeur Tiers sont fournis par RH' VENTURE pour le compte



de l'Editeur Tiers, RH' VENTURE n'interviendra qu'en qualité d'intermédiaire entre le Client et l'Editeur Tiers au titre des Services d'Assistance susvisés. Dans ce cas, les seules obligations auxquelles RH' VENTURE sera tenue consisteront à satisfaire les demandes d'assistance du Client et à transmettre ces demandes à l'Editeur Tiers conformément aux dispositions concernées reprises au Bon de Commande. Lorsqu'il agira en cette qualité, RH' VENTURE ne répondra pas envers le Client des corrections des erreurs qui relèvent de la seule responsabilité de l'Editeur Tiers.

4. SERVICES FOURNIS PAR RH' VENTURE

4.1 Mise à disposition du Logiciel Tiers. RH' VENTURE, en tant que Distributeur autorisé des Logiciels Editeur, met à disposition du Client la licence de Logiciel Editeur dont les modalités sont détaillées au sein de la Licence de Logiciel Tiers, annexée dans le Bon de Commande applicable. La Mise à disposition du Logiciel Tiers peut inclure une prestation d'intégration partielle ou totale. Le niveau de cette prestation d'intégration, au choix du Client, est décrit et précisé dans le Bon de Commande applicable.

4.2 Fourniture de services de Support. RH' VENTURE peut également fournir au Client des services de Support, pouvant inclure, selon le niveau de Support choisi par le Client (précisé dans le Bon de Commande y relatif) des prestations de paramétrage, d'accompagnement, de gestion assistée, d'assistance (notamment via une ligne dédiée d'assistance téléphonique), d'installation, de mise en œuvre.

4.3 Fourniture de services de Conseils et de Formation. RH' VENTURE peut également fournir au Client des services de Conseils, pouvant inclure, selon la situation et les demandes du Client, toutes sortes de prestations visant à lui apporter une expertise spécialisée et une perspective externe sur les problèmes et enjeux qu'il peut rencontrer en matière de ressources humaines, notamment concernant le recrutement, le développement des compétences, la gestion de la performance, la gestion de la rémunération, la relation employeur/employés, la conformité du Client en matière de droit du travail, la réalisation d'audits RH et la mise en place ou l'harmonisation de process RH.

4.4 Commande. Pour commander un ou plusieurs des services décrits aux paragraphes 4.1, 4.2 et 4.3, le Client devra signer avec RH' VENTURE un ou plusieurs Bon(s) de Commande relatif(s) aux services commandés.

4.5 Cas des Mises à Jour. La mise en œuvre de certaines Mises à Jour relatives à un Logiciel Tiers peut faire l'objet d'une rémunération supplémentaire à payer par le Client à RH' VENTURE du fait de la mobilisation de RH' VENTURE pour l'assistance liée au déploiement de celles-ci. Dans une telle hypothèse, RH' VENTURE communiquera au client un devis concernant le déploiement de ces Mises à Jour. Le Client reconnaît que le Logiciel fourni par le Prestataire peut nécessiter des Mises à jour régulières afin de maintenir son bon fonctionnement, sa sécurité et ses performances optimales. En cas de refus par le Client d'accepter ou d'installer ces Mises à jour,



le Client reconnaît et accepte que cela puisse avoir un impact négatif sur le fonctionnement global du Logiciel Tiers et sur ses performances, pour lesquels la responsabilité de RH' VENTURE et de l'Éditeur Tiers ne pourra être engagée.

5. MODALITES FINANCIERES

5.1 Prix. Le Client s'engage à payer le prix indiqué dans le(s) Bon(s) de Commande signé(s).

Le prix correspondant à l'objet du Bon de Commande sera payé selon les modalités indiquées dans le Bon de Commande, soit par virement, soit par un prélèvement régulier, soit par tout autres modalités indiquées, dans la devise précisée dans le Bon de Commande concerné.

5.2 Révision du prix. Le(s) prix prévu(s) au sein du(es) Bon(s) de Commande peu(ven)t être révisé(s) annuellement.

5.3 Factures. Les factures contiennent un renvoi au(x) Bon(s) de Commande concerné(s). Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au jour de la date d'émission de la facture.

5.4 Dépenses. Sauf stipulation contraire prévue dans un Bon de Commande, l'ensemble des éventuelles dépenses annexes exposées par RH' VENTURE pour la réalisation de l'objet du Bon de Commande seront supportées par le Client, sous réserve de l'en avoir informé en amont.

5.5 Retards de Paiement. Dans le cas où RH' VENTURE n'aurait pas reçu un paiement à sa date d'exigibilité, RH' VENTURE se réserve le droit de faire payer au Client i) des intérêts à un taux égal à trois (3) fois le taux légal applicable en France sur l'ensemble des sommes non réglées à leur date d'échéance, ii) ainsi qu'un montant additionnel de quarante (40) euros en application des dispositions de l'article L. 441-10 du Code de commerce, qui peut être majoré si les frais de perception des sommes impayées sont supérieurs à ce montant. Les intérêts de retard seront calculés à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture jusqu'à la date où les sommes dues sont débloquées par la banque du Client en faveur de la banque de RH' VENTURE.

5.6 Droit de suspension de l'exécution. Nonobstant les autres droits ou recours dont RH' VENTURE peut se prévaloir en vertu des présentes ou de la loi, RH' VENTURE se réserve le droit de suspendre l'exécution de la Commande sans préavis et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à l'égard du Client, aussi longtemps que les montants dus ne lui sont pas payés dans leur intégralité.

5.7 Taxes. Le Client est redevable du paiement de l'ensemble des taxes, droits, droits d'accise, TVA à l'importation ou autres taxes de toute nature, en vigueur à la date considérée ou appliquées à l'avenir, perçues ou prélevées à la source à l'occasion de la cession ou de l'utilisation, pour autant qu'elle soit autorisée aux présentes, des Logiciels Editeur, Services d'Assistance proposés par l'Editeur Tiers et/ou services de Support ou de Conseils fournis en vertu des présentes ou résultant d'autre façon des Conditions Générales, à l'exclusion toutefois des impôts



perçus en France au titre du résultat net de RH' VENTURE. S'il est fait obligation au Client de prélever à la source ou payer toute taxe ou la déduire du montant des redevances dues en vertu des présentes, le Client versera à RH' VENTURE un montant supplémentaire afin que celle-ci perçoive une somme égale à ce qu'elle aurait perçu s'il n'avait pas été procédé au prélèvement, à la déduction ou au paiement précité.

6. OBLIGATIONS DU CLIENT

6.1 Obligations générales. Le Client s'engage vis-à-vis de RH' VENTURE à i) lui apporter de bonne foi son entier concours dans le cadre de l'exécution des présentes ; ii) lui fournir toute information et/ou document dont elle peut raisonnablement avoir besoin afin de fournir les services commandés par le Client ; iii) lui autoriser tout accès nécessaire, y compris tout accès à ses locaux, afin de permettre la bonne réalisation de l'objet spécifié au Bon de Commande si besoin.

Plus généralement, le Client s'engage par ailleurs à garantir le Prestataire de toute réclamation, revendication, ou opposition et de toute procédure qui serait formée à son encontre à raison de l'utilisation qui aurait été faite par le Client du Logiciel Tiers.

6.2 Prérequis techniques. Le Client reconnaît que des prérequis techniques peuvent être exigés par l'Editeur Tiers et que RH' VENTURE lui a fourni toutes informations utiles à ce sujet. Il relève de sa propre responsabilité de s'assurer que ces prérequis techniques sont remplis.

7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

7.1 Traitement mis en œuvre par RH' VENTURE pour le compte du Client

7.1.1 Dans le cadre et pour la durée des Conditions Générales, RH' VENTURE pourra être amenée à traiter des données à caractère personnel (tel que ce terme est défini par l'article 4.1 du Règlement 2016/679 sur la protection des données personnelles, ci-après « **RGPD** ») pour le compte du Client, notamment des données relatives à ses coordonnées, à sa vie professionnelle, ou à toutes données de techniques auxquelles RH' VENTURE pourrait avoir accès, afin de pouvoir fournir au Client les Services requis (tel que définis ci-après). Pour les besoins du présent article 7, le terme « **Service(s)** » désigne (i) la fourniture par RH' VENTURE d'un Logiciel Tiers au Client, et/ou (ii) les Services d'Assistance, et/ou (iii) les Services Complémentaires.

7.1.2 Le Client et RH' VENTURE conviennent que le Client est le responsable du traitement des données personnelles et que RH' VENTURE est sous-traitant. RH' VENTURE et le Client s'engagent à collecter, traiter, utiliser et transférer les Données Personnelles dans le respect de la réglementation applicable en la matière, notamment le RGPD, et conformément aux stipulations des Conditions Générales. Les détails des traitements réalisés sont indiqués dans les Bon(s) de Commande.

7.1.3 Compte tenu de la nature du traitement, RH' VENTURE s'engage notamment à :

- ne traiter les Données Personnelles que pour les seuls besoins de l'exécution des Services et conformément aux instructions écrites du Client, sauf obligation prévue par la réglementation applicable (auquel cas RH' VENTURE devra en informer au préalable le Client) ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à accéder et traiter les Données Personnelles se soient engagées à respecter une obligation de confidentialité au moins aussi exigeante que celle à laquelle RH' VENTURE serait tenue ;
- prendre les mesures de sécurité nécessaires afin de s'assurer que les Données Personnelles ne sont pas déformées, endommagées, détruites, perdues ou communiquées à des personnes non autorisées, de manière accidentelle ou illicite ;
- informer le Client de toute violation des Données Personnelles dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et aider le Client, sur demande de ce dernier, à s'acquitter de son obligation d'informer les autorités compétentes et les personnes concernées dans le cadre de telles violations ;
- tenir une liste précise des sous-traitants ultérieurs pouvant intervenir dans le cadre de la réalisation des Services et à notifier au Client tout changement prévu, notamment l'ajout ou le remplacement de sous-traitant ultérieur, avant la réalisation d'un tel changement, étant précisé que le Client pourra s'opposer à l'intervention de ces nouveaux sous-traitants et que l'opération de sous-traitance ne pourra intervenir qu'en l'absence d'opposition du Client dans un délai d'un (1) mois suivant la notification du changement par RH' VENTURE. La liste à jour des sous-traitants autorisés à intervenir à la date de la signature des Conditions Générales sont les suivants : Sharepoint (OneDrive), Monday, D365 (Microsoft).
- aider le Client, dans la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées ou aux sollicitations de la CNIL – cependant, dans l'hypothèse où cette assistance supposerait des efforts disproportionnés à RH' VENTURE en termes de temps passé et de coût, RH' VENTURE pourra facturer sa prestation d'assistance au Client sous réserve de lui avoir communiqué un devis au préalable et que celui-ci ait été accepté par le Client. En l'absence d'acceptation écrite du devis par le Client, RH' VENTURE ne sera pas tenue de poursuivre la prestation d'assistance au-delà du périmètre raisonnable de ses obligations ;
- selon le choix du Client, supprimer l'intégralité des Données Personnelles ou les restituer au Client à sa demande ou au plus tard au terme de la Commande, et détruire toutes les copies existantes, sauf disposition légale contraire ;
- permettre la réalisation d'audits relatifs au traitement des Données Personnelles par le Client ou un autre auditeur mandaté par le Client et y participer, les frais d'audit restant à la charge du Client et l'audit ne pouvant porter sur un périmètre plus large que celui strictement nécessaire à vérifier la conformité de RH' VENTURE aux présentes Conditions Générales ;

- compte tenu des informations à sa disposition, collaborer avec le Client, si nécessaire, en (i) l'aidant à réaliser des études d'impact sur la vie privée et consultation l'autorité de protection des données, en (ii) l'informant dès qu'une instruction de ce dernier enfreint la réglementation applicable et en (iii) lui fournissant les informations nécessaires pour démontrer qu'il respecte la réglementation applicable en matière de données personnelles. Cependant, dans l'hypothèse où cette assistance supposerait des efforts disproportionnés à RH' VENTURE en termes de temps passé et de coût, RH' VENTURE pourra facturer sa prestation d'assistance au Client sous réserve de lui avoir communiqué un devis au préalable et que celui-ci ait été accepté par le Client. En l'absence d'acceptation écrite du devis par le Client, RH' VENTURE ne sera pas tenue de poursuivre la prestation d'assistance au-delà du périmètre raisonnable de ses obligations.

7.1.4 Le Client consent à ce que RH' VENTURE et/ou ses éventuels sous-traitants ultérieurs puissent transférer des Données Personnelles en dehors de l'Union Européenne (UE). Dans un tel cas, RH' VENTURE s'engage à prendre toutes les garanties appropriées visant à assurer la protection des Données Personnelles du Client en application de la réglementation applicable, en ce compris au moyen de la signature d'accords contraignants intégrant les clauses contractuelles types de la Commission Européenne.

7.2 Traitement mis en œuvre par RH' VENTURE pour son propre compte

7.2.1 Dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales et de sa relation avec le Client, RH' VENTURE est amenée à collecter et traiter des Données Personnelles concernant le Client ou les salariés du Client. Dans ce contexte, RH' VENTURE est amenée à mettre en place un traitement de données, dans le respect de la réglementation applicable, dont les finalités sont la communication et la gestion des Clients (en ce compris gestion des commandes, de la livraison, des factures, de la comptabilité, suivi de la relation contractuelle, réalisation d'enquêtes de satisfaction, gestion des réclamations, service après-vente), la réalisation d'opération de prospection commerciale et plus généralement la gestion des opérations lui permettant de communiquer avec le Client.

7.2.2 Le traitement mis en œuvre dans ce contexte est fondé sur l'intérêt légitime de RH' VENTURE pour certaines des finalités nécessaires à l'exécution de la Commande, et, dans certains cas, sur le respect de ses obligations légales par RH' VENTURE. Les Données Personnelles collectées et traitées dans ce contexte ainsi que l'intégralité du fichier associé au Client et seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle ou pendant la durée de prescription applicable.

7.2.3 Conformément à la réglementation applicable, le Client et/ou les salariés du Client dispose(nt) d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des Données Personnelles le concernant, d'un droit de limitation du traitement, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement des données le concernant. Le Client et/ou les salariés du Client dispose(nt) également



du droit de faire parvenir à RH' VENTURE des directives spéciales relatives au sort de leurs Données Personnelles après leur mort. Pour exercer ces droits, les personnes concernées chez le Client peuvent adresser une demande par email à admin@rhventure.fr ou par courrier à RH' VENTURE, au 87 Avenue Archimède – 83700 Saint-Raphaël. Enfin, le Client et/ou les salariés du Client peuvent introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des Données Personnelles française, la CNIL, située 3 Place de Fontenoy à Paris.

7.2.4 Les Données Personnelles collectées et traitées dans ce contexte peuvent faire l'objet d'une communication à des fournisseurs de RH' VENTURE agissant comme prestataires de services tiers, pour exécuter notamment des services d'hébergement, de stockage, de traitement de données, de gestion de base de données, de maintenance informatique, de comptabilité. Ces prestataires n'agissent que sur instruction de RH' VENTURE et n'auront accès aux Données Personnelles du Client que pour exécuter ces services et seront tenus aux mêmes obligations de sécurité et de confidentialité que RH' VENTURE.

8. USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

8.1 Le cabinet utilise des outils d'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de ses missions, notamment pour la structuration d'analyses, la production de livrables et la veille. La liste des outils utilisés est disponible sur demande.

8.2 RH' VENTURE s'engage à mettre en œuvre les mesures appropriées pour prévenir la transmission de données nominatives ou confidentielles identifiables via ces outils. Lorsque le recours à ces outils implique le traitement de données client, celles-ci sont préalablement pseudonymisées ou anonymisées dans la mesure du possible. Cette obligation de moyen ne saurait constituer une garantie absolue en cas de manquement individuel d'un collaborateur.

8.3 Les obligations de confidentialité prévues aux présentes s'appliquent pleinement dans le cadre de l'usage de ces outils. RH' VENTURE sensibilise ses collaborateurs à cette exigence et prend les dispositions raisonnables pour éviter qu'une information confidentielle du Client ne soit transmise à un outil d'intelligence artificielle de manière identifiable. En cas de doute sur la sensibilité d'une information, sa transmission via ces outils est proscrite.

8.4 Le client souhaitant limiter ou exclure l'usage de l'IA doit le mentionner avant la signature du contrat, cette contrainte ayant un impact direct sur le temps passé et le budget de la prestation.

8.5 Tout livrable produit avec le concours d'outils d'intelligence artificielle fait l'objet d'une relecture et d'une validation par un consultant RH' VENTURE avant sa remise au Client. RH' VENTURE demeure seul responsable de la qualité et de la conformité des livrables rendus, indépendamment des outils utilisés pour leur élaboration.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

9.1 Œuvres Préexistantes. L'Editeur Tiers et RH' VENTURE demeureront propriétaires de leurs Œuvres Préexistantes et de l'ensemble des Droits de Propriété Intellectuelle s'y rapportant. Sauf stipulation contraire prévue aux présentes ou dans une Commande, l'ensemble des Droits de Propriété Intellectuelle sur tous les Logiciels Editeur, modules connexes, Documentation, Services d'Assistance proposés par l'Editeur Tiers, supports ou développements appartenant à RH' VENTURE ainsi que toutes modifications, perfectionnements ou autres œuvres dérivées de ceux-ci demeureront la propriété de l'Editeur Tiers ou de RH' VENTURE.

9.2 Mise à disposition de Licence sur les Logiciels Editeur Tiers. RH' VENTURE, en tant que Distributeur autorisé des Logiciels Editeur, met à disposition du Client la licence de Logiciel Editeur dont les modalités sont détaillées au sein de la Licence de Logiciel Tiers, annexée dans le Bon de Commande applicable. Les Conditions Générales n'emportant aucun transfert de propriété du Logiciel Editeur, le Client s'interdit notamment :

- De procéder à toute forme de téléchargement, reproduction ou de représentation du Logiciel Tiers ou de la Documentation en dehors de ce qui est expressément autorisé contractuellement par RH' VENTURE ou l'Editeur Tiers ;
- D'altérer ou masquer de quelque manière que ce soit les marques, signes distinctifs, mentions de paternité apposées sur le Logiciel Tiers ou la Documentation ;
- De modifier ou chercher à contourner tout dispositif de protection du Logiciel Tiers ;
- D'utiliser le Logiciel Tiers à d'autres fins que celles prévues aux Conditions Générales ou dans la Licence sur les Logiciels Editeurs Tiers ;
- De réaliser plus qu'une seule copie du Logiciel Tiers à des fins de sauvegarde ;
- De faire réaliser la maintenance du Logiciel Tiers par une société autre que RH' VENTURE ou l'Editeur Tiers.

9.3 Œuvres Sur Mesure. RH' VENTURE transfère au Client, moyennant paiement des sommes dues, l'ensemble des Œuvres Sur Mesure, notamment la documentation liée aux services de Support et de Conseils, ainsi que l'ensemble des Droits de Propriété Intellectuelle s'y rapportant, y compris, sans aucune exception ou réserve, l'ensemble des droits de reproduction, de représentation, de traduction, d'adaptation, de transformation et d'arrangement, à toute fin et en vue de toute exploitation, directe ou indirecte, de tout ou partie des Œuvres créées sur mesure et de toute création qui en est dérivée, par quelque mode que ce soit, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, y compris par des moyens, sous des formes ou supports n'existant pas ou non envisagés à la date du transfert. Cette cession des Droits de Propriété Intellectuelle est valable partout, tant en France qu'à l'étranger et pendant la durée de la protection juridique des Œuvres développées sur mesure en faveur de leurs auteurs, ayant droit ou cessionnaires ou représentants en vertu des dispositions de la législation française ou étrangère et des conventions internationales sur les Droits de Propriété Intellectuelle et notamment sur la propriété littéraire et artistique qui sont ou seront en vigueur, y compris les prolongations éventuelles de la durée de ladite protection. A toutes fins utiles, il est précisé que le transfert ne revêt pas un caractère exclusif et que RH' VENTURE demeure libre d'utiliser et/ou d'exploiter



pleinement les Œuvres développées sur mesure, que ce soit à son propre profit ou au profit de tous tiers.

10. DROIT D'INSPECTION

Pendant la durée des présentes et pendant une période de trois (3) ans par la suite, le Client tiendra des états précis concernant l'utilisation faite de chaque Logiciel Editeur, y compris, sans limitation aucune, la liste des utilisateurs ayant accès au Logiciel Editeur et/ou les utilisant. RH' VENTURE pourra en tout temps, inspecter et copier lesdits états et/ou l'utilisation faite par le Client de chacun des Logiciels Editeur. RH' VENTURE vérifiera également le respect par le Client des clauses des Conditions Générales et peut procéder à une inspection des locaux du Client durant les heures normales de bureau de façon à réduire la gêne occasionnée. Si l'inspection révèle une utilisation non autorisée des Logiciels Editeur, le Client devra immédiatement régler à RH' VENTURE tous montants dus par suite de cette utilisation non autorisée en prenant comme base les tarifs en vigueur à cette date. Par ailleurs, le Client devra rembourser à RH' VENTURE le coût de ladite inspection si l'utilisation non autorisée est supérieure de 5 % ou plus à l'utilisation autorisée du Logiciel Tiers par le Client. Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de tous autre recours dont RH' VENTURE peut se prévaloir.

11. RESPONSABILITE

11.1 RH' VENTURE s'engage à i) exécuter les services commandés par le Client dans le respect des clauses des Conditions Générales, ii) à affecter à l'exécution desdits services, des consultants dûment qualifiés à cet effet, et iii) à recruter, rémunérer, former et diriger sous sa seule responsabilité les consultants et le personnel affectés par lui à l'exécution des services.

11.2 RH' VENTURE ne garantit pas que le Logiciel Editeur correspond aux exigences et aux besoins du Client, ni que l'exploitation dudit Logiciel sera sans interruption ou exempte d'erreur. Toute garantie quant à l'adéquation du Logiciel aux besoins spécifiques du Client est exclue. Le Client assume l'entière responsabilité du choix du Logiciel pour atteindre les résultats escomptés par celui-ci.

11.3 Le Client déclare être informé des contraintes et des limites des réseaux Internet et ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité de RH' VENTURE au titre de dysfonctionnements dans l'accès au Logiciel, des vitesses d'ouverture et de consultation des pages du Logiciel, de l'inaccessibilité temporaire ou définitive du Logiciel ou de l'utilisation frauduleuse par le Client ou des tiers du Logiciel.

11.4 Le Client reconnaît que RH' VENTURE agit seulement en qualité de Distributeur et non d'éditeur du Logiciel Tiers. RH' VENTURE ne saurait donc être responsable de tout dommage lié à une erreur de développement, de code ou de toute autre erreur informatique liée au développement et au fonctionnement du Logiciel Tiers.

11.5 En toute hypothèse, la responsabilité de RH' VENTURE ne pourra être établie qu'en cas de faute grave prouvée dans l'exécution de ses obligations et le montant de l'indemnisation globale et cumulée, toutes causes confondues, principal, intérêts et frais sera expressément limité et ne pourra excéder un montant égal à 25 % du prix hors taxes payé par le Client au titre de la fourniture du Logiciel ou des services de Support ou de Conseils concernés.

11.6 La responsabilité de RH' VENTURE est formellement exclue dès lors que le dommage résulte :

- des outils informatiques, des logiciels tiers et de la connexion Internet du Client ou des utilisateurs ;
- d'un manquement aux prérequis techniques ;
- d'atteinte à la confidentialité des identifiants des utilisateurs du fait du Client ou des utilisateurs ;
- de l'introduction d'un virus ou d'un programme malveillant dans le Logiciel Editeur du fait d'un utilisateur ou d'un tiers ;
- de manière directe ou indirecte du Logiciel Tiers, de ses fonctionnalités, des Services d'Assistance et des Mises à Jour de l'Editeur Tiers.
- dans le cas où les informations, données, instructions, directives, matériels ou supports communiqués par le Client sont erronés ou incomplets, et plus généralement dans le cas où l'inexécution ou l'exécution défectueuse des engagements de RH' VENTURE ou de l'Editeur Tiers résulte en tout ou partie du comportement, d'un manquement ou d'une carence du Client ;
- dans le cas où les fonctionnalités du Logiciel s'avèreraient incompatibles avec certains équipements et/ou fonctionnalités du matériel informatique du Client.

11.7 En tout état de cause, RH' VENTURE n'encourt aucune responsabilité au titre de tous dommages ou préjudices indirects ou immatériels tels que préjudice financier, perte de chance, perte de profit, perte de contrat, perte de commande, perte de clientèle, perte de données, perte d'exploitation, préjudice ou trouble commercial ou préjudice d'image, qui pourraient résulter de la fourniture défectueuse ou de l'absence de fourniture des services.

11.8 Le Client est par ailleurs responsable de l'hébergement du Logiciel lorsque le Logiciel est *on premise*, des contenus et informations importés, stockés et/ou publiés sur le Logiciel et s'engage à n'employer aucune mesure technique de nature à permettre le contournement des mesures techniques de protection mises en place par le Prestataire en vue d'éviter toute utilisation frauduleuse du Logiciel.

11.9 Conformément aux dispositions de l'article 2254 du Code Civil, toute action judiciaire du Client à l'égard du Prestataire est atteinte par la prescription à l'expiration d'une durée d'un (1)



an suivant la date à laquelle le Client concerné a eu connaissance ou est présumé avoir eu connaissance du fait dommageable.

12. DUREE ET RESILIATION

12.1 Durée.

Les présentes Conditions Générales entreront en vigueur à la Date d'Effet et pour la durée indiquée dans le Bon de Commande, sauf résiliation selon les dispositions stipulées à l'article 11.2.

12.2 Résiliation d'une Commande.

12.2.1 Résiliation pour faute. En cas de manquement grave par une des Parties, l'autre Partie peut résilier de plein droit une Commande en application des Conditions Générales, sans aucune formalité sous réserve d'adresser à l'autre partie une notification de résiliation par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception :

- Trente (30) jours calendaires après la réception de la notification formelle relative au manquement, adressée par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, s'il n'a pas été porté remède audit manquement ;
- Immédiatement, s'il ne peut être porté remède au manquement.

La résiliation d'une Commande n'a aucune conséquence sur les autres Commandes qui pourraient être en cours. La Commande relative à la mise à disposition d'un Logiciel Tiers ne pourra être résiliée que dans les conditions prévues au sein de la licence du Logiciel Tiers annexée au Bon de Commande correspondant et dans les conditions prévues aux Conditions Générales, à défaut de dispositions spécifiques relatives à la résiliation dans ladite licence.

12.2.2 RH' VENTURE pourra résilier une Commande en application des Conditions Générales de plein droit de manière anticipée par l'envoi d'une notification écrite, sans préjudice de tous dommages et intérêts dans les cas suivants :

- Non-paiement par le Client des montants dus au titre des Bons de Commande après mise en demeure par RH' VENTURE de payer la redevance et sans réponse du Client dans un délai de quinze (15) jours après celle-ci ;
- Violation des droits de propriété intellectuelle de RH' VENTURE ou de l'Editeur Tiers et/ou du droit d'utilisation du Logiciel.

12.2.3 Résiliation des Conditions Générales en cas de rupture des relations commerciales entre RH' VENTURE et l'Editeur Tiers. Au cas où RH' VENTURE et l'Editeur Tiers cesseraient leurs relations commerciales, les présentes Conditions Générales seraient résiliées de plein droit.

12.3 Effet de la Résiliation d'une Commande.

12.3.1 La résiliation d'une Commande n'aura pas pour effet de porter atteinte aux droits et recours dont toute Partie peut se prévaloir en vertu des présentes ou de libérer le Client de son obligation de payer l'ensemble des redevances échues ou dues par le Client en vertu des présentes.

12.3.2 Sauf stipulation contraire expressément mentionnée aux présentes ou dans la Commande concernée, le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement ou avoir en cas d'annulation ou de résiliation anticipée de toute Commande.

13. CONFIDENTIALITE

13.1 Chacune des Parties recevant des Informations Confidentielles s'engage, pendant la durée des Conditions Générales et pendant une période de cinq (5) ans à compter de sa résiliation ou de son expiration i) à veiller au strict respect du caractère confidentiel desdites Informations et à ne pas les publier ou les divulguer à des tiers, sauf dans le cas prévus ci-dessous ; ii) à ne pas les utiliser à des fins autres que celles prévues dans les Conditions Générales et dans les Commandes ; iii) à prendre toutes dispositions nécessaires en vue de protéger leur caractère confidentiel ; iv) à limiter leur diffusion et leur accès à ceux des administrateurs, salariés, représentants, consultants ou sous-traitants ou à celles de ses Sociétés Affiliées qui ont besoin d'en connaître, et, dans ce cas, à veiller à ce que les personnes précitées respectent la nature confidentielle desdites Informations.

13.2 Le Client reconnaît que les méthodes, techniques, savoir-faire contenus ou exprimés dans les Logiciels Editeur ou par RH' VENTURE, modules connexes, Documentation, Services d'Assistance proposés par l'Editeur Tiers ou RH' VENTURE sont la propriété exclusive de l'Editeur Tiers ou de RH' VENTURE et qu'ils sont réputés être des informations exclusives ou des secrets d'affaires de l'Editeur Tiers ou de RH' VENTURE, qu'ils soient ou non identifiés comme « confidentiels ». Le Client s'engage à les traiter comme des Informations Confidentielles et à ne pas les divulguer.

13.3 Par dérogation à ce qui précède, les Informations Confidentielles peuvent être communiquées à une autorité légalement autorisée à exiger leur communication, pour autant que, si elle y est autorisée par le droit en vigueur, la partie réceptrice fournisse rapidement des informations à la partie auteur de la communication et lui apporte son concours raisonnable afin que la divulgation et l'utilisation de l'information en cause reste dans les limites de la décision prise.

14. SOUS-TRAITANCE

14.1 Le Prestataire ne pourra sous-traiter l'exécution d'une Commande en tout ou partie, sans avoir préalablement informé le Client par écrit. Le Client pourra éventuellement s'y opposer à condition de démontrer que l'intervention du sous-traitant présente un risque concernant l'exécution de l'objet d'un Bon de Commande, notamment en matière de sécurité.

14.2 En tout état de cause, le Prestataire demeurera le seul interlocuteur du Client et restera seul responsable de l'exécution de la Commande vis-à-vis du Client.

14.3 La sous-traitance autorisée de certaines obligations d'RH' VENTURE n'aura pas pour effet de créer quelle que relation contractuelle que ce soit entre le Client et les sous-traitants. Les délégations de paiement ne sont pas autorisées. L'ensemble des paiements liés à l'exécution des prestations objets des Bons de Commande sera réglé au Prestataire, à charge pour lui de régler ses sous-traitants.

15. DISPOSITIONS DIVERSES

15.1 Force Majeure. Aucune des Parties ne répondra d'aucun retard ou défaut d'exécution de ses obligations en vertu des présentes qui résulterait d'un cas de force majeure suivant la définition qui en est donnée par le droit applicable aux Conditions Générales et par les cours et tribunaux du ressort concerné.

15.2 Cessibilité. Le Client n'est pas autorisé à céder, déléguer, sous-traiter ou transférer de quelque façon que ce soit tout ou partie de ses droits ou obligations en vertu des présentes, sans l'accord préalable écrit de RH' VENTURE.

15.3 Indépendance des Parties. Les Conditions Générales et l'exécution des Commandes n'aura aucun effet sur l'indépendance de chaque Partie en ce qui concerne l'exercice de son activité et la poursuite de son objet social, chaque Partie continuant à exercer en toute indépendance sa gestion, ses droits et ses obligations et à assumer ses responsabilités. À ce titre, les Conditions Générales ne pourront en aucun cas être interprétées comme créant entre les Parties un quelconque lien d'exclusivité, d'associé, de mandat ou même de sous-traitance de leur activité au sens du Code civil.

15.4 Indépendance des clauses. Dans l'hypothèse où une stipulation des Conditions Générales ou d'un Bon de Commande serait considérée comme nulle, invalide ou inapplicable, par une loi, un règlement ou une décision de justice passée en force de chose jugée, elle sera réputée non écrite et les autres stipulations des Conditions Générales ou d'un Bon de Commande garderont toute leur force et leur portée. Les Parties s'efforceront alors, dans un délai maximum d'un (1) mois, à compter de l'événement ayant entraîné la nullité, l'invalidité ou l'inapplicabilité de la clause, de s'accorder sur les termes d'une clause de remplacement respectant l'esprit et l'économie de la clause précédente, et plus généralement l'économie des relations entre les Parties.



15.5 Renonciation. Le fait que l'une des Parties n'exercerait pas à une date déterminée son droit d'exiger l'exécution de toute stipulation des présentes ne devra en aucun cas être considéré comme une renonciation par cette Partie au droit d'exiger l'application de cette disposition ou de toute autre disposition à une date ultérieure.

15.6 Poursuite des Effets. La résiliation ou l'expiration des Conditions Générales pour quelque motif que ce soit n'aura pas pour effet de libérer l'une ou l'autre Partie de toute obligation qui doit continuer à s'imposer aux Parties à l'issue de la résiliation ou de l'expiration des présentes afin d'assurer leurs pleins et entiers effets.

15.7 Références. Le Client autorise RH' VENTURE à utiliser son nom à titre de référence dans ses communications au public destinées à promouvoir son activité et notamment à reproduire son nom et son logo sur tout support à cette fin, qu'elle qu'en soit la forme.

15.8 Intégralité Contractuelle. Les Conditions Générales représentent l'intégralité de la convention conclue entre les Parties et remplace l'ensemble des accords, protocoles ou déclarations antérieures ou concomitantes, sous forme écrite ou orale, concernant l'objet des présentes, notamment les éventuelles conditions générales du Client. Toute modification ou amendement apporté aux présentes ou à toute Commande doit, pour être valable, faire l'objet d'un document écrit signé par un représentant dûment habilité de chacune des Parties.

16. DROIT APPLICABLE ET CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

16.1 Les Conditions Générales ainsi que toutes questions portent sur son interprétation et/ou son exécution seront régis par le droit français.

16.2 Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable par voie transactionnelle tous litiges résultant de l'interprétation, de l'exécution et/ou de la résiliation des Conditions Générales. En cas d'impossibilité de parvenir à une solution extra-judiciaire, l'ensemble des litiges relatifs aux Conditions Générales seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Fréjus, France.

* * *

Dernière mise à jour des Conditions Générales : juin 2026